

## Fiche info: arrêt du service supplémentaire SMS Réseau fixe

**Le service supplémentaire SMS Réseau fixe sera arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 2018.** L'envoi et la réception de messages textes (y compris la fonction de lecture vocale) sur des appareils fixes ne seront alors plus possibles pour les clients Swisscom.

### 1. Qu'est-ce que le service supplémentaire SMS Réseau fixe?

Le service SMS Réseau fixe a été mis en place en 2005 et peut être utilisé par **tous les clients du réseau fixe**. Ce service permet:

- d'**envoyer des SMS** du réseau fixe vers le réseau fixe et mobile suisse,
- de **recevoir des SMS** depuis le réseau fixe ou le réseau mobile Swisscom sur le réseau fixe.

### 2. Qui peut utiliser le service supplémentaire SMS Réseau fixe?

Le service est accessible à **tous les clients Swisscom** qui disposent d'un **raccordement fixe** (analogique ou IP). La réception des SMS sur le réseau fixe fonctionne avec tous les types d'appareils fixes. Si le terminal fixe ne possède pas d'écran, le SMS est alors lu à la réception via un appel vocal. A l'envoi du premier SMS Réseau fixe, l'appareil fixe s'enregistre pour la réception par message texte.

### 3. Pourquoi Swisscom arrête-t-elle le service?

Avec la généralisation des smartphones et l'arrivée de nombreuses alternatives pour l'envoi de messages (p. ex. SMS via des appareils mobiles ou applications de chat), le nombre d'utilisateurs ne cesse de baisser depuis 2012. Afin de pouvoir continuer à investir dans des solutions et services innovants, comme le Callfilter, Swisscom arrête les services vieillissants et peu utilisés.

### 4. Que va-t-il se passer avec l'arrêt du service SMS Réseau fixe?

Avec l'arrêt du service, l'envoi et la réception de messages textes (y compris la fonction de lecture vocale) sur des appareils fixes ne seront plus possibles pour les clients Swisscom à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Les messages vocaux sur le COMBOX® ne sont pas concernés. Il sera toujours possible d'envoyer et de recevoir des SMS via des terminaux mobiles.

**IMPORTANT:** si des applications tierces ou des installations sont utilisées en lien avec le service SMS Réseau fixe, il se peut qu'elles soient concernées par cet arrêt (voir point 7.).

### 5. Que va-t-il se passer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 lorsqu'un SMS sera envoyé vers un appareil fixe Swisscom?

Cela dépend de la situation:

- **Réseau mobile Swisscom vers réseau fixe Swisscom:** sur les appareils Android et iOS apparaîtra un message d'erreur indiquant que le SMS n'a pas été envoyé (certains appareils Android pourraient échapper à cette règle).
- **Réseau fixe Swisscom vers réseau fixe Swisscom:** ne sera plus possible.
- **Réseau tiers (mobile) vers réseau fixe Swisscom:** n'était pas pris en charge jusqu'à présent.
- **Réseau tiers (fixe) vers réseau fixe Swisscom:** n'était pas pris en charge jusqu'à présent.

## 6. Quelles sont les alternatives au SMS Réseau fixe pour le client?

S'agissant d'un **fonctionnement normal** (simple envoi et réception de messages), il existe aujourd'hui des solutions alternatives modernes, comme les SMS via les appareils mobiles, les apps de chat.

Pour les **applications tierces** qui utilisent aujourd'hui SMS Réseau fixe, nous conseillons de:

- prendre contact avec le fabricant ou un électricien compétent et déterminer si la solution actuelle fonctionne aussi sur Internet ou avec les SMS via le mobile, ou bien si l'application doit être changée,
- si le client ne connaît pas le fabricant ni aucun électricien, Swisscom Partner Locator ([www.swisscom.ch/partner-locator](http://www.swisscom.ch/partner-locator)) peut lui trouver un partenaire près de chez lui.

## 7. Quelles applications de fournisseurs tiers peuvent être concernées?

- Notifications des systèmes d'alarme
- Commandes à distance de chauffages
- Authentification à deux facteurs, par exemple pour l'e-banking
- Consultations ETV pour clients ISDN
- Et autres applications similaires

## 8. Les clients concernés par l'arrêt ont-ils un droit de résiliation spécial?

Compte tenu qu'il s'agit d'un service supplémentaire et non d'une composante du contrat, il n'y a pas de droit de résiliation spécial. Le délai de résiliation normal s'applique.

## 9. Est-il possible de reporter l'arrêt à plus tard?

La plateforme sera arrêtée le 30 juin 2018 pour l'ensemble des clients. Il n'est pas possible de reporter cet arrêt à une date ultérieure. Les clients concernés seront informés suffisamment tôt par Swisscom afin de pouvoir modifier au plus vite les applications tierces éventuellement impactées.

## 10. Swisscom prend-elle en charge les coûts de migration/changement des installations tierces?

Non, Swisscom ne prend pas en charge les coûts d'un tel changement. Nous n'assumons aucune responsabilité quant aux applications de fournisseurs tiers qui sont basées sur nos produits.